

Le sénateur McCUTCHEON: On a indiqué de façon très claire que les immobilisations ne diminueront probablement pas toujours.

M. STEELE: Non. Règle générale, je crois qu'elles ont diminué et qu'elles sont trop faibles par rapport aux frais totaux; par conséquent, le montant de 1964-1965 est plus bas, peut-être, qu'il ne le sera pendant un certain temps à venir.

J'ai mentionné un certain nombre de domaines où se sont produites des augmentations, mais ces hausses sont entièrement compensées par d'autres diminutions et atteignent ainsi le résultat indiqué. Le domaine intitulé: «Allocations, subventions et autres postes» couvre en grande partie les coûts statutaires qui figurent dans l'autre tableau; il semble donc inutile de revenir à cette rubrique de façon spécifique.

Bien que nous n'insérons pas dans les données déposées d'autres renseignements plus détaillés, je pourrais peut-être parler brièvement des points supplémentaires dont le Conseil du Trésor tient compte lorsqu'il étudie les prévisions budgétaires principales. Par exemple, on présente ordinairement une analyse des dépenses prévues sous les rubriques des articles courants. Fait à noter, ce sont les traitements et les salaires qui constituent l'article le plus important des frais de fonctionnement du gouvernement. La partie des frais de fonctionnement qui va aux traitements et aux salaires des fonctionnaires, y compris les allocations aux civils, doit augmenter de 14 millions en 1964-1965, ce qui représente l'augmentation en frais de fonctionnement de loin la plus importante et la plus considérable. A mesure que l'effectif du gouvernement s'accroît, la proportion des frais de fonctionnement destinée aux traitements et aux salaires acquiert de l'importance.

Suit la présentation des besoins en fait d'effectif pour la nouvelle année financière. Comme on l'a signalé au Conseil du Trésor cette année, il y aurait une augmentation de quelque 3,000 hommes-années en fait de personnel supplémentaire par rapport à l'année financière précédente. Ici encore, le nouvel élément le plus important est le besoin de quelque 800 hommes-années pour le ministère de l'Industrie et pour les fonctions accrues du ministère de la Production de défense.

Le ministère du Revenu national, en particulier la division de l'impôt de ce ministère, laisse voir une importante augmentation due en grande partie au travail supplémentaire causé par la vérification des déclarations d'impôt provincial et le travail effectué conjointement avec la Commission d'assurance-chômage pour la préparation de l'application du nouveau régime de pension du Canada. L'exécution d'une bonne partie du travail préliminaire dans ce domaine démontre que ces deux organismes ont dû augmenter leur personnel.

Le ministère des Postes accuse une augmentation de plus de 600 hommes-années, ce qui démontre de façon directe le surplus de travail que ce ministère doit accomplir d'une année à l'autre, augmentation qui peut être calculée de façon passablement directe d'après le volume du courrier et les recettes des services postaux.

Ces augmentations et nos prévisions relatives aux changements de salaires expliquent la hausse des traitements et salaires.

Bien que cet examen détaillé des changements survenus dans les prévisions budgétaires soit loin d'être complet, monsieur le président, il donne au Comité une idée du genre d'informations à la portée du Conseil du Trésor, lorsque ce dernier étudie les prévisions budgétaires. Cet examen indique aussi les principales questions dont on a tenu compte lors de l'étude des prévisions budgétaires de 1964-1965.

Je devrais peut-être traiter brièvement maintenant l'autre point dont on m'a demandé de parler, le nouveau mode de présentation des prévisions budgétaires et le rôle qu'y ont joué les recommandations de la Commission royale